



MAIRIE DE  
77515 POMMEUSE

COMMUNE DE POMMEUSE

Arrêté n° 2026/050

Objet : NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de POMMEUSE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2026, portant désignation de Madame Louise MICHENAUD, Madame Elodie FRÉNOT, Madame Pascale FRANÇOIS, Madame Charline LECLERE, en tant que membres du CCAS,

Vu l'affichage en mairie et la publication sur le site internet de la commune de Pommeuse en date du 31 mars 2026 portant appel à candidature aux associations dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant l'absence de propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Mme Martine HERRGOTT
- Mme Aurélia EMMA
- Mr Bruno DE WOLF
- Mme Isabelle SAUZAY

**Article 2** : Le présent arrêté sera

- Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune,
- Transmis pour ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Meaux.
- Notifié aux intéressés

Fait à Pommeuse, le 21 mai 2026

Le Maire  
Victor IGNASIAK

Affiché le .....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois suivant sa notification, étant précisé que ce délai ne courra qu'à l'expiration d'un délai d'un mois après la cessation de l'état d'urgence sanitaire, en application des dispositions de l'article 15 de l'ordonnance n° 2020-305 du 25 mars 2020.